

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2020

COMPTE- RENDU

AFFICHE LE 9 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le deux mars dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle Audubon, sise 60 Boulevard Pasteur aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt-cinq février deux mille vingt (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : BALLE Pascale, BAUDUIN Michel, BELLE Jean-Marie présent à la délibération n° 23, BENELLI Frédéric, BLANCHARD Alain, BOSSARD Françoise, BOURDIN Laurence, BRANDET Claire, BROSSARD Catherine, CASSES Jean-Eudes, CHAIGNE Nicolas, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHARBONNIER Catherine, CHARTEAU Joseph, CHENECHAUD Frédéric, CHENECHAUD Jean-Claude, CHENECHAUD Nicolas, CODET Bernard, COMPARAT Annie, DELPIERRE Christine, DEVOIR Robert, EPAUD Sylvie, FOURNIERE Claude, GAYDA Catherine, GINO Corine, HECHT Gérard, HENNO Linda, HORDENNEAU Dominique, HOUSSAINT Patrick, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LANDRIEAU Nicole, LAURY Isabelle, LOPEZ Sophie, MAESTRIPIERI Dominique, MAINGUENEAU Gérard, MALLOCHET Gérard, MARCHAND Bernard, MASSON Jacques, MAUREL Mauricette, MERLE Colette, MICHENAUD Catherine, MIGNON Laëtitia, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, MOULY Gérard, PARISSET Lionel présent à partir de la délibération n°9, PATHE Martine, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, RAIMBAUD Richard, REHAULT Marie-Françoise, ROBIN Evelyne, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, RUCHAUD Daniel, THEBAULT Jean-Pierre, VRIGNON Francine, YOU Michel.

ABSENTS EXCUSES : AUGRY Valérie donne pouvoir à CHAIGNE Nicolas, BILLON Annick donne pouvoir à HECHT Gérard, BROSSEAU Stéphane donne pouvoir à RUCHAUD Daniel, DEJEAN Jean-François donne pouvoir à PERON Loïc, GROUSSEAU André donne pouvoir à BOSSARD Françoise, MEREL Chantal donne pouvoir à PINEAU Florence, PLANSON Didier donne pouvoir à BAUDUIN Michel, VERMERIE Sophie donne pouvoir à PECHEUL Armel, VIOLOT Caroline donne pouvoir à BROSSARD Catherine.

ABSENTS : BELLE Jean-Marie absent de la délibération n° 1 à 22, BOUDIGOU Adeline, COUGNAUD Henri, DURAND Claude, HERBRETEAU Jean-Claude, JAUZELON Marie-Noëlle, LANDAIS Jean-Noël, LE SANN Jean-Yves, MARTIN Françoise, MENERET Jean-Christophe, PARISSET Lionel absent de la délibération n°1 à 8, PETIT François, QUINTARD-GALLENNE Nathalie, RABILLER Lucie, SILARI Nathalie.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame DELPIERRE Christine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 20 janvier 2020 est approuvé à la majorité
1 abstention – Madame Evelyne ROBIN

1. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DES OLONNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de modifier les statuts du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes tels que présentés ci-après :

- Article 1 « Composition et dénomination » : en remplaçant les villes d'Olonne-sur-Mer et des Sables d'Olonne par la ville des Sables d'Olonne,
- Article 3 « Siège » : en remplaçant le siège du Syndicat mixte fixé à la mairie d'Olonne-sur-Mer, rue des Sables 85340 OLONNE SUR MER, par la mairie annexe de la Jarrie aux Sables d'Olonne, rue des Sables 85340 LES SABLES D'OLONNE,
- Ajout de l'article 4 « Périmètre du Syndicat Mixte »,
- Modification de la numérotation de l'article 4 « Objet du syndicat et compétences » en le remplaçant par l'article 5 et en ajoutant les compétences GEMAPI et son fondement juridique,
- Article 5 « Comité du Syndicat » : en le remplaçant par l'article 6 et en ajoutant les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants de la ville d'Olonne sur Mer aux délégués titulaires et aux délégués suppléants de la ville des Sables d'Olonne, qui sera représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants,
- Article 8 « Fonctionnement » : en ajoutant un paragraphe sur le vote des sujets présentant un intérêt commun,
- Les annexes 1 et 2 portant respectivement sur le périmètre du syndicat et la matérialisation des cordes et ouvrages d'intérêt général sont modifiées.
- L'article 6 « Comité consultatif » est supprimé.

2. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE JARDINS FAMILIAUX

La liste d'attente pour pouvoir bénéficier des différents jardins familiaux, montre l'intérêt de créer un nouveau site pour rééquilibrer l'offre et répondre à la demande.

Ces jardins familiaux répondent à plusieurs objectifs :

- mettre à disposition un lieu de jardinage, de bien être et de production alimentaire,
- créer un site de production exemplaire sans utilisation de produits phytosanitaires,
- renforcer le lien social et les échanges intergénérationnels autour d'un projet commun et pérenne.

Ainsi, en 2019, un projet de 30 parcelles de jardins familiaux a été lancé sur une propriété communale de 4600 m², rue Parmentier. Il est composé de 6 parcelles de 60m², 5 parcelles de 80m² et 19 parcelles de 100m². Chacune a à proximité un cabanon pour y ranger les outils et l'accès à un point d'eau.

En outre, le site est également équipé d'un puits pour assurer les besoins en eau, d'une cabane commune pour le fonctionnement de l'association et de cases pour la gestion des déchets verts et des matériaux. Son accès est fermé par une clôture, un portail et des portillons.

Les travaux sont en cours d'achèvement et le projet devrait être livré courant mars.

Afin de suivre et de faire vivre ce site, l'Association des Jardins d'Olonne sur Mer, qui gère déjà les jardins des Rouliers, assurera la gestion, l'entretien et l'animation de ces jardins familiaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention par lequel la Ville confie la gestion, l'entretien et l'animation des jardins familiaux, à l'Association des Jardins d'Olonne sur Mer,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

3. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EXCELLENCE VEGETALE POUR LA MISE EN PLACE DE CRITERIUMS DU DAHLIA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet de convention entre la ville et l'association Excellence végétale pour accueillir les criteriums du dahlia de 2020, 2022 et 2024,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention.

4. ACTION FONCIERE - CESSION D'UNE EMPRISE D'UNE PROPRIETE COMMUNALE ZONE DES PLESSES A MONSIEUR DANIEAU PATRICE

La Ville a été sollicitée par Monsieur DANIEAU Patrice pour étendre l'emprise initiale de son projet en incluant une partie des cases de stockage de l'ancien Centre Technique Municipal du Château d'Olonne qui ne sont plus utilisées et représentant une surface d'environ 445 m² afin de déposer un nouveau permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'abroger et de remplacer la délibération n° 6 du conseil municipal des Sables d'Olonne en date du 20 mai 2019,
- de céder à Monsieur DANIEAU Patrice une emprise communale d'une surface d'environ 605 m² (sous réserve de l'établissement d'un document d'arpentage par un géomètre expert) à détacher des parcelles cadastrées 194 060 AP 180 et 182 au prix de 15 € HT du m², soit un montant de 9 075.00 € HT,
- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

5. ACTION FONCIERE - CESSION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL RUE CANTETEAU AUX CONSORTS RICHARD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de céder le bien communal sis 88 bis rue du Docteur CANTETEAU, cadastré 194 AZ 488 d'une superficie de 79 m² au prix de 31 000.00 € HT,
- de constituer une servitude de passage grevant la parcelle cadastrée 194 AZ 593 au profit de Monsieur et Madame RICHARD,

- de préciser que l'acte authentique à intervenir sera établi par notaire et que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à ladite cession.

6. ACTION FONCIERE - DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibérations respectivement en date du 20 septembre 2019 et du 18 novembre 2019, le Conseil Communautaire des *Sables d'Olonne Agglomération* et le Conseil Municipal de la ville des Sables d'Olonne ont approuvé le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » aux *Sables d'Olonne Agglomération*.

Le transfert de cette compétence emporte automatiquement le transfert de l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU) au profit des *Sables d'Olonne Agglomération* sur la totalité de son territoire dans les zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU) des PLU communaux et ce depuis le 21 décembre 2019.

Aussi, afin de permettre la poursuite de la stratégie foncière et les projets d'aménagement engagés par la Ville, le Conseil Communautaire des *Sables d'Olonne Agglomération* en date du 31 janvier 2020 a délégué le Droit de Préemption Urbain simple et renforcé à la ville, excepté sur les zones économiques classées en secteurs UE et 1 AUe au PLU, le développement économique relevant de la compétence des *Sables d'Olonne Agglomération*.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter la délégation à la Ville du Droit de Préemption Urbain simple et renforcé dans les conditions fixées par le conseil communautaire des *Sables d'Olonne Agglomération* en date du 31 janvier 2020,
- d'acter que les Déclarations d'Intention d'Aliéner, sur les secteurs de compétences des *Sables d'Olonne Agglomération* lui seront transmises par la ville des Sables d'Olonne,
- de déléguer à Monsieur le Maire ou son représentant, l'exercice du droit de préemption urbain simple et renforcé en dehors, d'une part, des zones à vocation économique (Ue, 1 AUe) relevant de la compétence directe des *Sables d'Olonne Agglomération* et, d'autre part, du périmètre de la ZAD de la Vannerie,
- de préciser que la présente délibération sera soumise aux mesures de publicité et de transmission prévues aux articles R.211-2 et R.211-3 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant ayant reçu délégation, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. ATTRIBUTION DES PRIMES RÉNOVATION ET RESTAURATION DES FAÇADES - PASSEPORT À L'ACCESSION - ECO PASS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivant le tableau ci-après pour la commune nouvelle des Sables d'Olonne,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget 2020.

N° DOSSIER NATURE DES TRAVAUX		MONTANT PRIME
028/2017	RAVALEMENT	862,05
049/2019	RENOVATION	1500,00
046/2019	HABITER MIEUX	250,00
047/2019	RAVALEMENT	558,75
050/2018	RAVALEMENT	395,44
051/2018	RENOVATION	1500,00
013/2019	HABITER MIEUX	250,00
052/2019	RENOVATION	1500,00
		6 816,24 €

8. TRANSFERT DE LA RD 2760 DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de classer la RD 2760 d'une longueur de 570 m dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à signer tous les documents à intervenir.

9. TRAVAUX DE PROTECTION INCENDIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes des conventions, ci-après, devant être établies entre Vendée Eau et la commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières :
 - N°PI-15.050.2019 : renouvellement place pour place du poteau incendie n°166-0076 par une bouche incendie boulevard du Vendée Globe avec une participation financière totale de la Ville de 1 740.00 € T.T.C,
 - N°PI-03.001.2020 : remplacement ou déplacement de 3 hydrants existants sur une canalisation renouvelée avenue René Coty avec une participation financière totale de la Ville de 2 520.00 € T.T.C,
 - N°PI-03.002.2020 : mise en place d'un poteau incendie rue des Libellules avec une participation financière totale de la Ville de 1 800.00 € T.T.C,
 - N°PI-03.003.2020 : renouvellement place pour place d'une borne incendie rue de la Justice avec une participation financière totale de la Ville de 840.00 € T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

10. TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE – EFFACEMENT DE RÉSEAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes des conventions, ci-dessous, devant être établies entre le SYDEV et la commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières :

	Code affaire	Coût total	Participation communale
Convention n°2020.ECL.0005 Réalisation d'une opération d'éclairage Allée des Asters	L.ER.194.19.003	12 844.00 € H.T	12 844.00 € H.T
Convention n°2020.EFF.0001 Réalisation d'un effacement de réseau Allée des Asters	E.ER.166.18.002	37 207.00 € H.T	35 867.00 € H.T
Convention n°2020.ECL.0048 Réalisation d'une opération d'éclairage Rue de l'Aiguillon (entre rue de l'Artimon et rue de la Marne)	L.ER.194.19.006	23 888,00€ H.T	16 722,00 € H.T
Convention n°2020.EFF.0012 Réalisation d'un effacement de réseau Réalisation d'une opération d'éclairage Rue de l'Aiguillon (entre rue de l'Artimon et rue de la Marne)	E.ER.194.19.004	303 984,00 € H.T	230 813,00 € H.T
Convention n°2020.ECL.0076 Réalisation d'une opération d'éclairage Rue des Libellules	L.EC.166.18.008	36 873.00 € H.T	25 811.00 € H.T
Convention n°2020.EFF.0015 Réalisation d'un effacement de réseau Rue des Libellules	E.ER.166.18.001	137 320.00 € H.T	111 372.00 € H.T

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

11. TRAVAUX NEUFS D'ÉCLAIRAGE DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DU RESEAU CYCLABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention, ci-après, devant être établie entre le SYDEV et la commune des Sables d'Olonne et venant fixer les modalités techniques et financières :

	Code affaire	Coût total	Participation communale
Convention n°2020.ECL.0027 Réalisation d'une opération d'éclairage Réseau vélo Gativelles	L.EC.194.19.006	314 607,00 € H.T	280 000,00 € H.T

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

12. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU, PAPETERIES ET ENVELOPPES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de services concernant l'achat de fournitures de bureau, papeteries et enveloppes avec les Sables d'Olonne Agglomération, le CCAS, la Ville de Saint-Mathurin et la Ville de Sainte Foy,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés portant sur l'achat de fournitures de bureau, papeteries et enveloppes,
- d'accepter que la Ville des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Le montant maximum annuel par collectivité et par lot est :

	Ville des Sables d'Olonne	CCAS	Les Sables d'Olonne Agglomération	Ville de Saint-Mathurin	Ville de Sainte Foy	Total HT
Lot 1 : achat de fournitures de bureau	90 000,00 €	10 000,00 €	25 000,00 €	4 500,00 €	2 700,00 €	132 200,00 €
Lot 2 : achat de papeteries	17 000,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €	1 000,00 €	1 400,00 €	27 400,00 €
Lot 3 : achat d'enveloppes (lot réservé)	3 000,00 €	400,00 €	1 000,00 €	100,00 €	150,00 €	4 650,00 €
Total annuel HT	110 000,00 €	12 400,00 €	32 000,00 €	5 600,00 €	4 250,00 €	164 250,00 €

13. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE SERVICES RELATIVES AUX CONTRÔLES PÉRIODIQUES DES BÂTIMENTS, DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DU MATÉRIELS DE LEVAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes pour des prestations de services concernant la vérification périodique des bâtiments, des équipements individuels et du matériel de levage,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation de marchés portant sur des prestations de services concernant la vérification périodique des bâtiments,
- d'accepter que la Ville des Sables d'Olonne soit désignée comme coordonnateur du groupement,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir.

Chaque membre du groupement estime ses dépenses en s'appuyant sur ses consommations 2016-2019, selon la répartition suivante :

Lot	Ville des Sables d'Olonne	Les Sables d'Olonne Agglomération	CCAS
1	19 200 € HT	6 000 € HT	1 250 € HT
2	5 900 € HT	1 200 € HT	1 400 € HT
3	7 000 € HT	1 200 € HT	450 € HT
4	2 700 € HT	900 € HT	750 € HT
5	8 200 € HT	900 € HT	250 € HT
Total annuel	43 000 € HT	10 200 € HT	4 100 € HT

14. CONTRAT DE RURALITE - SUBVENTIONS D'ETAT - DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de solliciter l'inscription de l'opération « réalisation de travaux pour la mise en place d'un réseau de fibre optique mutualisée permettant de relier par fibre optique les différents sites et services publics de la nouvelle ville des Sables d'Olonne issue de la fusion, ainsi que ceux de l'agglomération pour un coût total estimé à 833 330 € soit 1 000 000 € TTC » dans le cadre de l'annexe financière 2020 du Contrat de Ruralité,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, le moment venu, l'annexe financière 2020 qui aura été définie avec l'État, et tous documents afférents à ces participations,
- de solliciter une subvention de l'État, la plus élevée possible pour chaque opération concernée dans le cadre des dotations 2020 fonds DETR et DSIL.

15. ADOPTION DU RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE AU SEIN DE LA SAEML VENDÉE POUR L'EXERCICE 2018-2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter le rapport de la SAEML VENDÉE pour l'exercice 2018-2019.

Ce rapport synthétise l'activité de la SAEML sur cette année principalement dédiée à la préparation de l'édition 2020-2021 du Vendée Globe. Elle aura été marquée par l'engagement au 30 juin 2019 de 21 candidats au départ, rejoints depuis par d'autres projets portant le total à une quarantaine pour 34 places. Parmi eux, on compte 8 bateaux neufs équipés de foils.

16. ACCORD-CADRE DE FOURNITURE DE MATERIEL DE SIGNALISATION ROUTIERE, MARQUAGE ROUTIER ET SIGNALISATION DE RUE

La consultation porte sur 3 lots, conclus sous la forme d'accords-cadres à bons de commande mono-attributaires pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois avec montant maximum, selon le détail suivant :

- Lot n°1 : Fourniture de signalisation routière : 30 000€ HT maximum par an,
- Lot n°2 : Fourniture de marquage routier : 35 000€ HT maximum par an,
- Lot n°3 : Fourniture de signalisation de rue : 2 500€ HT maximum par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure de mise en concurrence pour la fourniture de matériel de signalisation routière, de marquage routier et de signalisation de rue,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des effectifs ci-après :

Postes Supprimés	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet	Postes Créés	Nombre de Postes en ETP	Date d'effet
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	19/08/2020	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	19/08/2020
Rédacteur	1	01/04/2020	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020
Chef de service de police municipale principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020	Chef de service de police municipale principal 1 ^{ère} classe	1	01/04/2020
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	01/04/2020	Rédacteur	1	01/04/2020
Adjoint d'animation	1	01/04/2020	Animateur	1	01/04/2020
Agent de Maîtrise	1	01/04/2020	Technicien	1	01/04/2020

Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	01/04/2020	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	01/04/2020
Adjoint administratif	1	01/04/2020	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020
Adjoint d'animation	1	01/04/2020	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	1	01/04/2020
Agent social	1	01/04/2020	Agent social principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020
Gardien Brigadier	2	01/04/2020	Brigadier chef principal	2	01/04/2020
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	10	01/04/2020	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	10	01/04/2020
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	01/11/2020	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	01/11/2020
Adjoint technique TNC 31h30	0.9	01/04/2020	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe TNC 31h30	0.9	01/04/2020
Adjoint technique	1	05/04/2020	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	05/04/2020
Adjoint technique	2	01/04/2020	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	2	01/04/2020
Adjoint technique	1	20/06/2020	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	20/06/2020
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	6	01/04/2020	Agent de Maîtrise	6	01/06/2020
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020	Agent de maîtrise	1	01/04/2020
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020	Adjoint administratif	1	01/04/2020
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	01/04/2020	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	01/04/2020
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	01/04/2020	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	01/04/2020
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1	01/04/2020
Adjoint technique	1	01/04/2020	Adjoint d'animation	1	01/04/2020
Agent de maîtrise Principal	1	01/04/2020	Technicien	1	01/04/2020
			Adjoint du patrimoine	1	01/04/2020

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Ville à la nature et aux fonctions correspondantes aux services d'affectation des agents.

18. CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS EXTÉRIEURS RÉMUNÉRÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

La Ville des Sables d'Olonne a la volonté de favoriser le développement, la sociabilisation, l'épanouissement équilibré des enfants.

Elle travaille pour cela avec les écoles de la Commune afin de faire bénéficier les élèves des compétences spécifiques de différents intervenants.

Ainsi, comme il en avait été délibéré lors du conseil municipal du 8 juillet 2019, la ville des Sables d'Olonne a décidé de renouveler le dispositif « Musique et Danse » pour l'année scolaire 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux conditions de participation des intervenants extérieurs rémunérés des collectivités territoriales aux activités d'enseignement dans les écoles primaires publiques et tout document y afférent, dans le cadre du dispositif « Musique et Danse » pour une durée maximum de 3 ans.

19. PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS DE LA COMMUNE SCOLARISES DANS UNE ECOLE PUBLIQUE HORS COMMUNE

La scolarisation d'un enfant hors de sa commune de résidence est soumise à un mécanisme de répartition des frais de scolarisation entre commune d'accueil et commune de résidence défini aux articles L.212-8 et R. 212-21 à 23 du Code de l'Education.

La ville des Sables d'Olonne a été sollicitée par les communes de Vairé et de la Roche sur Yon pour le paiement de frais de scolarité d'enfants qui résident aux Sables d'Olonne mais qui sont scolarisés au sein d'établissements publics de ces communes, suite à une décision de justice pour le premier enfant et le second enfant étant scolarisé dans une classe ULIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de verser la somme de 254.57€ à la commune de Vairé au titre de l'année scolaire 2018/2019,
- de verser la somme de 763.60€ à la commune de la Roche sur Yon au titre de l'année scolaire 2017/2018,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, par principe, à verser la contribution aux frais de scolarisation dans une autre commune dès lors que cette scolarisation dans un établissement public hors commune revêt un caractère obligatoire.

20. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES SABLES TRADITIONS EN VUE DE L'ORGANISATION DU GALA DES REINES

L'association Les Sables Traditions organise le Gala des Reines le dimanche 12 avril 2020 ainsi que l'élection de la Reine des Sables, de ses ambassadrices, et gère leurs déplacements à l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité :

1 vote contre (Madame Evelyne ROBIN)

- d'approuver la convention entre l'association Les Sables Traditions et la ville des Sables d'Olonne pour l'organisation du Gala des Reines,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- de voter la subvention de 10 800 €,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

21. CONVENTION ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET L'ASSOCIATION SAPOVAYE POUR L'ORGANISATION DE LA VENDÉE VA'A

L'association Sapovaye organise pour la 11ème année, du 20 au 23 mai 2020, la Vendée Va'a aux Sables d'Olonne. Chaque année, l'événement rassemble plus de 200 sportifs, 150 bénévoles et des milliers de spectateurs. Il fait vivre les valeurs de ce sport en métropole et ouvre une fenêtre sur la culture polynésienne qui contribue à l'attractivité de notre destination lors d'une semaine stratégique pour le tourisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention avec l'association SAPOVAYE pour l'organisation de le Vendée Va'a du 20 au 23 mai 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- de voter cette subvention de 39 000 €,
- d'inscrire les crédits correspondants au budget communal.

22. PARCOURS PATRIMOINE MARITIME DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Le Département de la Vendée a adopté un Plan Ambition Maritime comportant une action particulière sur la valorisation du patrimoine du Littoral avec la mise en place d'une signalétique spécifique sur les communes du Littoral et l'installation de mobiliers explicatifs face à des sites et monuments. Ce plan a pour objectif de révéler l'identité maritime de la Vendée auprès du grand public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'implantation de mobiliers signalétiques sur les sites suivants :
 - Logis Gaudin de la Baconnière (Hôtel de Ville)
 - Phare des Barges
 - Phare de l'Armandèche
 - Fort Saint-Nicolas
 - Villa Chailley
 - Le Kifanlo
 - Port de pêche
 - Villas du remblai
 - Chapelle de Bonne espérance
 - Pêcheries de l'Anse aux Moines
 - Ancien préventorium de Saint-Jean d'Orbestier

Selon les sites, trois types de mobiliers urbains sont prévus :

- Plaque murale
 - Pupitre
 - Table de lecture
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à ce projet.

23. PROJET DE RÉHABILITATION DU PARC DE LA « VILLA TERTRAIS CHAILLEY » - CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE - PROCEDURE DE DIALOGUE COMPETITIF

Le site de la Villa Tertrais-Chailley situé à la Chaume est propriété de la ville depuis 2016. Son parc, d'une surface d'un hectare environ est ouvert au public.

Par délibération en date du 20 mai 2019, le Conseil Municipal des Sables d'Olonne a décidé de recourir à la procédure du « dialogue compétitif » pour choisir le maître d'œuvre pour la réhabilitation du Parc de la Villa Tertrais-Chailley avec cinq objectifs principaux :

- La restauration du parc dans l'esprit du Second Empire,
- L'intégration de la Villa et des bâtiments présents sur site dans le projet,
- La valorisation du site via le rétablissement des vues de la Villa et du Parc depuis le chenal, l'océan, les quais et la grande plage, ainsi que les vues sur le chenal et l'océan depuis le site et la mise en valeur des arbres remarquables déjà présents sur site et les éléments d'origine,
- L'ouverture au public et notamment aux habitants,
- L'obtention à court terme du label "Jardin remarquable"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'accord cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Parc de la Villa Tertrais-Chailley avec l'Agence Louis BENECH, pour un montant estimé de 225 775 €.H.T, soit de 270 930 € T.T.C,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer, les marchés subséquents à intervenir et tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,
- de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur la ligne 2020 020 2135 1957 2030 ADM340.

DECISIONS

- | | | | |
|---|-------------|------------|--|
| ✓ | DECISION DU | 8 janvier | Médiathèque le globe - exposition du 9 janvier au 18 mars 2020 |
| ✓ | DECISION DU | 8 janvier | Médiathèque Michel Raimbaud - journée d'atelier d'écriture le 14 mars 2020 |
| ✓ | DECISION DU | 8 janvier | Médiathèque Michel Raimbaud - Nuit de l'écriture le 17 janvier 2020 |
| ✓ | DECISION DU | 8 janvier | Médiathèque la Jarrie - Ateliers de dessin des 15 janvier, 19 février et 11 mars 2020 - artiste Galien |
| ✓ | DECISION DU | 13 janvier | Médiathèque Michel Raimbaud - Lecture poétique le 6 mars 2020 |

✓	DECISION DU	13 janvier	Contrat de cession « Pouic Pouic »
✓	DECISION DU	13 janvier	Adhésion à la F.C.F FRANCE / M.D.A.V.
✓	DECISION DU	15 janvier	Redevances et taxes funéraires 2020
✓	DECISION DU	16 janvier	Avenant n°2 – Marché n°18008S : maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire communal
✓	DECISION DU	16 janvier	Médiathèque Le Globe, Journée du 21 janvier 2020 - Auteur Jean-Claude Mourlevat
✓	DECISION DU	17 janvier	Convention de préachat
✓	DECISION DU	17 janvier	Contrat de production d'exposition
✓	DECISION DU	17 janvier	Contrat de commissariat
✓	DECISION DU	20 janvier	Choix d'un prestataire pour l'accompagnement dans la mise en place de la GRU avec le logiciel libre Publik - déclaration sans suite
✓	DECISION DU	20 janvier	Indemnisation sinistre du 26 juin 2019 – choc de véhicule sur un puits rue de la Brechoire
✓	DECISION DU	20 janvier	Indemnisation sinistre du 30 septembre 2019 – choc de nacelle sur un mat d'éclairage
✓	DECISION DU	20 janvier	Indemnisation sinistre du 29 mai 2019 – choc véhicule sur mobilier urbain avenue d'Aquitaine
✓	DECISION DU	20 janvier	Indemnisation sinistre du 7 octobre 2019 – choc de véhicule sur pilier monument aux morts cimetière « Le Vivier »
✓	DECISION DU	20 janvier	Indemnisation sinistre du 6 décembre 2019 – choc de véhicule sur du mobilier urbain cours Dupont
✓	DECISION DU	20 janvier	Indemnisation sinistre du 17 mai 2019 – choc de nacelle sur un mat d'éclairage promenade Clemenceau
✓	DECISION DU	20 janvier	Indemnisation sinistre du 4 juin 2019 – choc de véhicule sur hangar chais des marins rue Bossis
✓	DECISION DU	20 janvier	Déconstruction de la maison d'habitation située 4 rue Nauleau à Olonne sur Mer
✓	DECISION DU	21 janvier	Formation BAFD perfectionnement - Cemea
✓	DECISION DU	22 janvier	Contrat de cession « 21 rue des magiciens »
✓	DECISION DU	22 janvier	Déconstruction partielle de l'ancienne sous préfecture située quai des Boucanniers aux Sables d'Olonne
✓	DECISION DU	22 janvier	Mise à disposition de locaux au sein du cabinet médical sis 25 rue Joseph Benatier au profit du docteur Bizheva Kremena, cardiologue
✓	DECISION DU	23 janvier	Mise à disposition de la Villa Chailley dans le cadre d'un shooting photo ; Charlotte Durand - Sabot Youyou

✓	DECISION DU	23 janvier	Consultation n°20190083 : mission d'assistance a maitrise d'ouvrage : extension du parc de vidéo protection et création d'un centre de supervision
✓	DECISION DU	23 janvier	Mise a disposition de salles municipales en période électorale
✓	DECISION DU	23 janvier	Tarif des salles municipales
✓	DECISION DU	23 janvier	Demande de subvention auprès du fonds interministériel de la prévention de la délinquance (FIPD) – équipement des polices municipales – gilets pare-balle
✓	DECISION DU	23 janvier	Consultation n°ev19-03 - analyse paysagère
✓	DECISION DU	23 janvier	Bâtiments ERP – contrôle réglementaire vérification système de sécurité incendie
✓	DECISION DU	27 janvier	Plan départemental d'actions sécurité routière 2020 (PADSR) – Demande de subvention
✓	DECISION DU	27 janvier	Adhésion à l'AFCAE
✓	DECISION DU	27 janvier	Fête des fleurs 2020 - Nouvel air
✓	DECISION DU	27 janvier	Fête des fleurs 2020 - News Percus And Show
✓	DECISION DU	27 janvier	Fête des fleurs 2020 - Bregrochristo's
✓	DECISION DU	27 janvier	Fête des fleurs 2020 - Band Allonnaise
✓	DECISION DU	27 janvier	Fête des fleurs 2020 - La Zik
✓	DECISION DU	27 janvier	Ester en justice dans l'affaire opposant la commune et la SARL CCY INVESTISSEMENTS
✓	DECISION DU	28 janvier	Fête des fleurs 2020 - Banda de Laleu
✓	DECISION DU	28 janvier	Fête des fleurs 2020 - Bagdad de Vendée
✓	DECISION DU	28 janvier	Fête des fleurs 2020 – Harmonie Saint Michel
✓	DECISION DU	28 janvier	Fête des fleurs 2020 - Toque de Samba
✓	DECISION DU	28 janvier	Fête des fleurs 2020 - Banda El gruppetto
✓	DECISION DU	29 janvier	Appel à projet « restauration, aménagement et valorisation des parcs et jardins » – Candidature pour subvention – Parc de la Villa Chailley
✓	DECISION DU	29 janvier	Mise a disposition d'un local a usage de bureau pour le Syndicat mixte des marais des Olonnes
✓	DECISION DU	30 janvier	Déconstruction du garage de l'ancien CTM et WC public rue des Cordeliers à Olonne Sur Mer
✓	DECISION DU	31 janvier	Accompagnement technique 2020/2021 et fourniture d'un outil

- informatique de gestion « Local Nova » pour une année
- ✓ DECISION DU 31 janvier Bâtiments – Contrôle Légionelle
 - ✓ DECISION DU 03 février Renouvellement adhésion a l'association des Archivistes Français (AAF) pour l'année 2020
 - ✓ DECISION DU 04 février Maintenance, hébergement et support d'un site intranet
 - ✓ DECISION DU 04 février Demande de subvention auprès de la DRAC des Pays De La Loire pour le MASC pour l'exercice 2020
 - ✓ DECISION DU 04 février Convention avec la SPL Destination Les Sables d'Olonne relative a la gestion des réservations des visites guidées gratuites du parc naturel pédagogique de la ville des Sables d'Olonne en 2020
 - ✓ DECISION DU 04 février Maintenance module bureau ORPHÉE MÉDIA - C3RB
 - ✓ DECISION DU 04 février Médiathèque la Jarrie - Journée du samedi 6 juin 2020 "Venez buller à La Jarrie" - artiste GALIEN
 - ✓ DECISION DU 04 février Médiathèque la Jarrie - Journée du samedi 6 juin 2020 "Venez buller à La Jarrie" - artiste KALON
 - ✓ DECISION DU 04 février Contrat de cession « Léger comme une note »
 - ✓ DECISION DU 04 février Contrat de cession « Alex Lutz »
 - ✓ DECISION DU 05 février Consultation n°20190048 : location ponctuelle de minibus 9 places
 - ✓ DECISION DU 06 février Contrat de prestation
 - ✓ DECISION DU 06 février Formation BAFD perfectionnement - UFCV
 - ✓ DECISION DU 06 février Ester en justice dans le cadre du recours de la Fédération de la Libre Pensée de Vendée relatif a la statue de Saint-Michel
 - ✓ DECISION DU 07 février Contrat de cession « Les Fourberies de Scapin de Molière »
 - ✓ DECISION DU 07 février Médiathèque La Jarrie - Journée du samedi 6 juin 2020 "Venez buller à La Jarrie"
 - ✓ DECISION DU 07 février Médiathèque La Jarrie - Journée du samedi 6 juin 2020 "Venez buller à La Jarrie" - Artiste Cyril Trichet
 - ✓ DECISION DU 10 février Contrat de cession « La Belle Famille »
 - ✓ DECISION DU 10 février Contrat de cession « Grupo Compay Segundo »
 - ✓ DECISION DU 10 février Contrat de cession « Tricot Combo »
 - ✓ DECISION DU 10 février Maintenance 2020 - Logiciel Windette
 - ✓ DECISION DU 11 février Avenant n°1 – Marché n°20190038 : Maîtrise d'œuvre pour la restructuration et la rénovation du Gymnase du Centre

- ✓ DECISION DU 11 février Convention concernant les soins et vaccination des chiens des équipes cynophiles.
- ✓ DECISION DU 11 février Reconduction de mise à disposition de locaux à l'Association Show Parade Marching Band Olonnais
- ✓ DECISION DU 12 février Don de la collection de cartes postales de M. Marc Le Gouard aux Archives Municipales des Sables d'Olonne
- ✓ DECISION DU 12 février Don du drapeau du 16eme Bataillon d'Unités Territoriales d'Alger aux Archives Municipales des Sables d'Olonne